Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 2022-547 relatif aux usages conditionnels

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 novembre 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2022-547 relatif aux usages conditionnels ».

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire est touché par la création de ce règlement.

Ce règlement aura pour objet de permettre, sous certaines conditions et selon la procédure prescrite dans le texte du règlement, que des usages soient implantés ou exercés dans une zone, bien qu'ils ne soient pas autorisés par la grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 90-256.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique qui aura lieu **le lundi 5 décembre à 19h00** à la salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley (85, de la Grand-Rue).

Cette consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la Mairie, sis au 35 chemin de North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, CE 8 NOVEMBRE 2022.

Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, résident à Sherbrooke, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 8 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 8e jour du mois de novembre de l'an deux mil vingt-deux.

_____
Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier